

Les crédits

L'hon. Lucien Bouchard (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, les aspects qui sont touchés par la résolution sont tous trois des aspects très importants. Et il nous apparaît que les buts poursuivis par la résolution sont tout à fait conformes, et même devancés par l'action gouvernementale, et ce, dans son essentiel.

Je voudrais d'abord aborder la question de l'évaluation environnementale. Voici une question très importante, monsieur le Président, qui est au centre de la plupart des préoccupations gouvernementales et des problèmes que nous vivons présentement. Ce pays est un pays économiquement extrêmement développé qui a mis en chantier, au cours des années, de très nombreux projets d'exploration de l'énergie et qui a développé une agriculture extrêmement fertile. Nous sommes un des plus grands pays de produits alimentaires du monde. Nous avons construit une économie extrêmement forte qui a créé beaucoup d'emplois et qui aujourd'hui, cependant, nous met en face de l'obligation de prendre des mesures différentes pour contrer les effets négatifs de la croissance économique.

C'est pourquoi cette partie de la résolution qui aborde la question de l'évaluation nous apparaît très sérieuse, puisque nous sommes justement en train de vivre une situation que nous devons modifier par une législation fondamentale dans le domaine de l'évaluation.

Plusieurs inconnus actuellement sont au centre des débats que nous avons. Nous avons, par exemple, l'exemple du dossier de Rafferty-Alameda, ce projet de construction d'un réservoir, qui est maintenant immobilisé par suite d'un ordre qui a été émis par une cour fédérale. Nous nous demandons souvent quelle est la participation du fédéral. Les Cris, par exemple, se demandent quel est le rôle que le gouvernement fédéral devrait jouer de plus que celui qu'il joue présentement par rapport au projet de la Baie James. Nous avons des mégaprojets qui ont été décidés et précédés eux-mêmes d'évaluation. D'autres, cependant, sont en cours d'évaluation. Il n'y a pas actuellement un projet économique au Canada qui ne doit pas être précédé d'une réflexion concernant son évaluation.

Alors, ce gouvernement, monsieur le Président, a mis en oeuvre, depuis 1984, les directives qui ont été émises dans les derniers jours du gouvernement qui nous a précédé. Ce gouvernement qui nous a précédé n'a pas eu à assumer cette directive, n'a pas eu à la vivre dans son fonctionnement régulier puisque c'est un geste qui a été posé avant l'élection générale de 1984. Nous avons depuis quatre ans, vécu avec ces directives, avec parfois des ambiguïtés, des incertitudes; et un jugement de la cour fédérale vient d'énoncer que ces directives comportent une contrainte légale qui a pour effet, particulièrement de terminer les travaux de Rafferty-Alameda.

Nous pensons, avec tout le monde, qu'il est impératif, d'abord de substituer à ces directives qui prennent la forme d'un arrêté en conseil et qui peuvent être modifiées par un geste administratif du pouvoir exécutif. Nous croyons aussi que ces directives doivent être remplacées, en effet, par une loi du Parlement. Cette même loi du Parlement sera l'occasion d'une démarche globale qui va permettre à l'ensemble du pays, à la suite des consultations qui ont été déjà effectuées, de même qu'au Parlement, bien sûr, de construire un système d'évaluation qui, d'une part, va répondre aux besoins environnementaux actuellement, qui va clarifier les situations, répartir les rôles et faire en sorte qu'il y ait une contribution de tous les groupes qui peuvent être concernés. Il faut absolument que cette législation que nous avons à l'esprit, monsieur le Président, harmonise les aspects environnementaux avec les impératifs du développement économique.

Alors, le gouvernement est en train d'élaborer cette législation. Je me suis engagé, monsieur le Président, à déposer à l'automne un projet de loi que je suis en train de compléter, une proposition qui sera soumise au Cabinet au début de l'automne, et nous reviendrons devant la Chambre, bien sûr, avec un projet très élaboré, qui sera complexe, mais qui certainement ouvrira la porte à une nouvelle ère dans le domaine de l'évaluation environnementale. C'est pourquoi nous ne pouvons pas accepter, monsieur le Président, la fixation d'un échancier artificiel qui nous obligerait à travailler d'une façon qui ne serait pas conforme aux intérêts de la situation. Nous ne sommes pas en train de faire quelque chose à l'improviste, quelque chose d'à peu près, nous voulons établir les fondements d'une nouvelle démarche environnementale dans le domaine de l'évaluation, et il y a l'engagement dans le discours du Trône d'y procéder. Je confirme, bien sûr, qu'au niveau de mon ministère nous sommes en train d'élaborer la proposition pour le Cabinet, et que durant l'automne, pas trop tard, nous pourrions saisir le Parlement de cet instrument législatif de grande importance.

[Traduction]

La résolution de l'opposition porte en outre sur les déchets toxiques. Cette résolution voudrait que le gouvernement dépose, dans les cinq jours de séance qui suivront le premier jour de séance postérieur au 30 juin, ses plans visant à l'élimination sûre des déchets toxiques. Je trouve cette partie quelque peu surprenante, car elle donne à entendre que le gouvernement n'a jamais rien fait dans ce domaine très important. Or, l'opposition devrait savoir—et elle le sait sûrement—qu'un accord dûment paraphé par nos deux pays est venu renforcer la loi que nous avons adoptée concernant le transport de produits toxiques et dangereux entre le Canada et les États-Unis et que cet accord renferme des règles pertinentes très strictes et très rigoureuses. L'opposition sait pertinemment que ces règles prévoient notamment que